



Retarder l'échéance de retrait de point

Par **rbou**, le **05/03/2013** à **01:01**

bonjour maitre,

dans la nuit de samedi a dimanche , je me suis fait arreter avc un taux d'alcool a 0,39 (contraventionel) Donc un retrait de 6 points (permis probatoire obtention avril 2011) alors qu'il me reste 2 points... je n'ai pas encore reçu cette amende . VENDREDI et samedi je passe un stage de récupération de point ou je devrais en récupérer 3 ou 4 points, cependant je suis sous la menace d'un stop "grillé" que g contester il y a deux mois ,je ne crois pas du tout a une décision postif..., pareil tjr pas de news...puis-je ralentir la procédure un long moment SANS PAYER MES amendes pour récupérer des points automatiquement? quel risque j'encour a ne pas payer d'amende? pensez vous que j'ai une petite chance ?

Par **jeje1000**, le **05/03/2013** à **01:06**

A la sortie de ton stage tu récupères aussitôt 4 points qui sont crédités. La date de retrait de point est effectif au moment de la décision définitive du procès verbal, soit en payant de suite où en allant au bout du forfait majoré.

Par **rbou**, le **05/03/2013** à **02:20**

merci bien. donc je suis cuit . je vais revenir a 6 ET même si j'attend le dernier moment c a dire 45 jours je crois je n'aurais pas récupérer de point automatique .il faudra que j'attende 3 ans pour récupérer des point automatique la fin de ma période probatoire, qu'est ce que je risque a votre avis si je ne paye pas les autres amendes pendant 3 ans ?..impossible je pense ...

Par **razor2**, le **05/03/2013** à **09:28**

Bonjour, ne pas payer l'amende ne sert à rien puisque l'émission du titre exécutoire de l'amende majorée au bout de 45 jours déclenche automatiquement le retrait de points... Pour moi, à vous lire, votre permis est foutu...

Par **jeje1000**, le **05/03/2013** à **12:52**

Je suis désolé mais je rejoins hélas l'avis de razor2.
L'infime moyen, car je l'ai vu lors de mon stage de récupération de point, s'est d'engager un avocat expert dans le domaine. Il trouvera peut être un vis de forme et annulera les poursuites. Mais hélas cela est très coûteux.

Par **rbou**, le **07/03/2013** à **10:45**

Une demande de grace peut être ? par le biais de la demande de contestation quand je recois la contravention pourrai me faire gagner quelque mois? car j'ai un entretien fin mars pour un taf...